

Les armes de récompense nationale

La Révolution supprima les ordres de récompense et les décorations

par étapes, partagée entre le souhait de créer une distinction nationale unique qui récompenserait sans condition de naissance les mérites civils et militaires, et la volonté de respecter l'égalité entre les citoyens.

Par la loi du 6 août 1791, elle abolit les ordres chevaleresques, ordre de Saint-Michel, ordre du Saint-Esprit, ordres réunis de Saint-Lazare de Jérusalem et Notre-Dame du Mont-Carmel – réservés à la noblesse.

L'ordre de Saint-Louis, qui, en vertu de son caractère démocratique, avait survécu sous le nom de Décoration militaire, fut supprimé par décret le 15 octobre 1792. Enfin, la constitution directoriale de l'an III (22 août 1795) déclara que « nul ne peut porter des marques distinctives qui rappellent des fonctions antérieurement exercées ou des services rendus », interdisant ainsi le port des insignes révolutionnaires telle la Couronne murale des vainqueurs de la Bastille. Dès lors, les militaires ne pouvaient espérer comme récompense que des armes de luxe ou des chevaux, octroyés avec parcimonie.

Création des armes de récompense nationale

C'est pourtant le Directoire qui, à partir de 1796, en butte à la nécessité de stimuler les armées malmenées aux frontières, renoua avec la tradition en honorant régulièrement la valeur militaire, par le don de drapeaux ou d'armes dédiées à titre de récompense nationale. Certaines furent remises à des individus, comme les drapeaux remis aux généraux Bonaparte et Augereau pour leur conduite héroïque devant le pont d'Arcole face à la mitraille autrichienne. D'autres furent données à des unités, tels les sabres remis aux grenadiers du 3^e bataillon de la 19^e demi-brigade.

Bonaparte comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de ce nouvel usage. Durant les campagnes d'Italie et d'Égypte, il accorda de nombreuses armes de récompense nationale, dont la dédicace comportait son nom aux côtés de celui du gouvernement.

Ainsi, à la suite de la Paix de Campo Formio, le 16 fructidor an V (2 septembre 1797), il décida de faire exécuter à Milan cent sabres destinés à récompenser cent héros de la campagne d'Italie. Lors de la campagne d'Égypte, le 14 pluviôse an VII (2 février 1799), il codifia par ordre l'ensemble des récompenses qu'il entendait remettre à ses troupes.

Il créa ainsi un moyen d'émulation, dont le principe servit de base aux systèmes de récompense imaginés sous le Consulat – armes d'honneur puis Légion d'honneur.

De son côté, le Directoire prévoit la création d'un système de récompense nationale par la loi du 11 vendémiaire an VIII (3 octobre 1799), dont le Coup d'État du 18 brumaire empêcha toute application. Devenu Premier consul, Bonaparte annonça, dans l'article 87 de la Constitution de l'an VIII, qu'« il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République ». Puis, le jour de son entrée en fonction, le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), il arrêta la création des armes d'honneur, système directement inspiré de l'ordre du 2 février 1799. Cela ne l'empêcha pas de continuer à donner des armes de récompense nationale, comme en témoigne le glaive donné au général Mermet.



Le sabre de la Campagne d'Italie de Jean-Baptiste Grenaud

Ce sabre, l'un des « cents » décidés par Bonaparte le 16 fructidor an V (2 septembre 1797), fut remis à Jean-Baptiste Grenaud (1767-1844) pour sa conduite lors de l'affaire de Castellaro, près de Mantoue. Le 25 fructidor suivant (11 septembre), le maréchal des logis chef Grenaud, chargé par Bonaparte de garder une position avec cent quarante trois hommes, repoussa sept heures durant, avec un obusier, les charges réitérées d'un ennemi nettement supérieur en nombre, grâce à son courage, son habileté et le sang-froid qu'il garda malgré la mort du général commandant son unité. Grenaud fut nommé légionnaire d'honneur le 4 frimaire an XII (26 novembre 1803).

De fabrication milanaise, ce sabre est assorti d'un fourreau de cuir orné de garnitures de laiton ciselées et ajourées, dont les motifs principaux appartiennent à la symbolique révolutionnaire (faisceau de licteur, bonnet phrygien, étendards).



Le sabre de Brumaire du général Lefebvre

Pour récompenser les officiers de la 17^e division militaire (Paris) qui l'avaient épaulé lors du Coup d'État des 18 et 19 brumaire, Bonaparte leur offrit des sabres de récompense dont le modèle fut imaginé spécialement par Nicolas-Noël Boutet, directeur de la Manufacture d'armes de Versailles.

Le général François-Joseph Lefebvre en reçut un, pour avoir accompagné Bonaparte au conseil des Anciens, et avoir participé à la mise en fuite des députés du conseil des Cinq-cents à travers les jardins du palais de Saint-Cloud. Le Premier consul, puis l'Empereur, couvrirent d'honneurs ce fidèle entre les fidèles, officier exemplaire et glorieux, à la personnalité haute en couleurs. Sénateur en 1800, grand officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804), grand aigle le 13 pluviôse an XIII (2 février 1805), Lefebvre devint duc de Dantzig le 10 septembre 1808 pour avoir reçu la capitulation de la ville le 24 mai 1807.



Le glaive du général Mermet

Julien-Augustin-Joseph Mermet (1772-1837), enfant de troupe puis sous-officier d'Ancien Régime, connut une remarquable ascension sous la Révolution, qui l'éleva en moins de cinq ans au grade de général de brigade (1^{er} janvier 1796). Officier valeureux, il reçut deux « armures » du gouvernement, une le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796) pour sa conduite en Vendée, l'autre en l'an V (1796), au passage du Rhin, à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Son glaive de récompense nationale est un bel exemple d'arme d'apparat d'inspiration antique : le modèle, création de Nicolas-Noël Boutet, était réservé à l'origine aux ministres et aux ambassadeurs mais fut très vite récupéré par les généraux comme épée de commandement. Il fut repris dans le règlement du 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803) pour les généraux en chef et parfois distribué à titre de récompense. Il est caractérisé par ses claviers décorés d'un coq et d'un héron, symboles de combativité et de vigilance, et par le fourreau orné de bracelets de bronze dont l'un reprend l'emblème maçonnique de l'œil sur un fond rayonnant.

Le général Mermet fut nommé légionnaire d'honneur le 5 frimaire an XII (27 novembre 1803), commandant le 26 prairial an XII (15 juin 1804). Général de division le 12 pluviôse an XIII (1^{er} février 1805), il servit notamment en Espagne et au Portugal. Rallié à la Restauration qui le nomma grand officier le 23 août 1814, il fut aide de camp de Charles X en 1826. La Monarchie de Juillet le mit en non-activité en 1837.

Les armes d'honneur

Institué par l'arrêté consulaire du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), ce système diffère des armes de récompense nationale, essentiellement en ce que ses titulaires, répartis en deux classes et ayant un avantage financier, recevaient un brevet le jour de la remise de leur arme.



Caractéristiques

Tout d'abord, ces armes, dédicacées par le Premier consul, étaient divisées en deux classes : les sabres, destinés aux officiers et aux soldats auteurs d'une action d'éclat ou d'un service d'une valeur extraordinaire ; les fusils pour les grenadiers et soldats, les mousquetons ou carabines pour les troupes à cheval, les baguettes pour les tambours, les trompettes pour les soldats titulaires de cet instrument, le tout « garni en argent » ; les grenades de vermeil pour les canonniers pointeurs, à coudre soit sur l'uniforme, soit sur un brassard porté au bras gauche, et enfin les haches d'abordage en vermeil (créées par arrêté du 21 thermidor an IX (9 août 1801)) pour les marins, à fixer sur le baudrier.

Les titulaires d'armes de la première classe recevaient double paie, les titulaires de la deuxième classe recevaient cinq centimes par jour de haute paie.

Ensuite, les récipiendaires, nommés par arrêté du Premier consul, recevaient un brevet signé de lui et leur arme leur était remise au cours d'une cérémonie publique empreinte d'une grande solennité. « Les motifs d'attribution étaient très divers : avoir pris un drapeau à l'ennemi ; s'être emparé de pièces de canons ou de nombreux prisonniers, être entré le premier dans une redoute ; avoir franchi dans les premiers une rivière, etc. »

Attributions

Selon l'historien Alain Cloarec, 2104 armes furent distribuées, réparties comme suit : « Sabres : 655 – Fusils : 851 – des Mousquetons ou carabines : 247 – Grenades : 219 – Baguettes : 47 – Trompettes : 16 – Haches : 50 – Cas réservés : 19. » Quelques étrangers reçurent des armes d'honneur, comme Damingue, dit Hercule, né à Cuba, capitaine de la garde du général en chef de l'armée d'Italie, qui prit les Autrichiens à revers à Arcole, ou encore le futur général Jacob Marulaz, originaire de Prusse rhénane.

Par ailleurs, sans qu'aucun texte ne vint réglementer cette initiative, Bonaparte décerna à dix maires, à titre civil, une récompense spécifique : une écharpe d'honneur, rouge frangée d'or et d'argent, dérivée de l'écharpe tricolore attribuée comme insigne de fonction aux maires par la Convention le 14 avril 1793. Ces écharpes récompensaient un acte héroïque de résistance ou de courage des maires face aux ennemis de la République. Ainsi, Jean-Marie-Joseph Emmery (1754-1825), maire de Dunkerque, reçut une écharpe d'honneur le 25 thermidor an XI (13 août 1803) pour avoir refusé les clefs de sa ville en 1793 au duc d'York venu assiéger Dunkerque avec 40 000 hommes. De son côté, Portier, maire de Mériel, dernier récipiendaire d'une telle écharpe, fut récompensé pour avoir arrêté les frères Raoul et Armand Gaillard, conspirateurs de la bande de Georges Cadoudal, à la tête d'un piquet de garde nationale.

Les armes d'honneur et la Légion d'honneur

Membres de droit de la Légion d'honneur créée le 29 floréal an X (19 mai 1802), les titulaires d'armes et d'écharpes d'honneur continuèrent de porter leur récompense, qu'aucun texte n'abolit. En revanche, Bonaparte n'octroya plus aucune arme d'honneur sous l'Empire, alors qu'il continua à distribuer des armes de récompense nationale. La Légion d'honneur, à la fois civile et militaire, rendait caduque le système des armes d'honneur.



La trompette d'Elie Krettly

Durant la campagne d'Égypte, Elie Krettly (1775-1840), trompette dans les guides du général en chef, s'illustra particulièrement « le 26 germinal an VII (15 avril 1799), à la bataille du Mont Thabor, dans les charges qui furent exécutées contre les Mamelucks, où il sauva la vie au lieutenant Dahlmaun, et où il reçut deux coups de feu et un coup de lance. » Cette action lui valut la promesse d'un sabre de récompense, dont Bonaparte signa le brevet le 27 germinal an IX (17 avril 1801). Le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), à la bataille de Marengo, il enleva



plusieurs pièces de canon aux Autrichiens, à la tête d'une troupe d'une vingtaine d'hommes. Pour ce haut fait, il reçut une trompette d'honneur assortie d'un brevet. Nommé légionnaire d'honneur dès la première promotion (1^{er} vendémiaire an XII [24 septembre 1803]), il participa aux grandes batailles de l'Empire – Austerlitz, Eylau, Friedland. Criblé de blessures, il fut admis à la retraite le 19 octobre 1808. La trompette, en laiton garni d'argent, est en mi bémol. Elle a été réalisée par le facteur Raoux.



La hache d'abordage de Vincent Le Gras

Lors du bombardement de Boulogne par les Anglais, le 17 thermidor an IX (15 août 1801), Vincent-Louis Le Gras (1774-retraité en 1806), aide-canonnière d'artillerie de marine, « sauva la vie à plusieurs de ses camarades prêts à périr sur leur bateau qui avait coulé. Dans l'affaire du 27 [toujours devant Boulogne, il] pointa avec tant de justesse qu'il coula plusieurs péniches anglaises. » En récompense de ces actes de bravoure, Le Gras reçut une hache d'abordage d'honneur assortie d'un brevet daté du 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801). L'Empereur lui remit l'insigne de légionnaire d'honneur au cours de la cérémonie du Camp de Boulogne, le 28 thermidor an XII (16 août 1804).



La Manufacture d'armes de Versailles

Grande productrice d'armes réglementaires révolutionnaires et impériales, la Manufacture de Versailles, créée en 1793 par la Convention, est surtout connue pour avoir fabriqué des armes de luxe et des armes d'honneur imaginées par son directeur, Nicolas-Noël Boutet (1761-1833). « Excellent dessinateur, soucieux d'invention, de qualité et de finition, Nicolas Boutet a consacré une grande part de son énergie à la fabrication de ce type d'objet » dont l'originalité du décor à l'antique et la richesse des matériaux de fabrication firent de véritables œuvres d'art. Pour assurer la qualité de ses créations, Boutet travailla en association avec d'autres manufactures, notamment celles des frères Coulaux, à Klingenthal, spécialisée dans les lames. L'âge d'or de la Manufacture d'armes de Versailles, sise dans le Grand Commun (actuel Hôpital d'instruction Dominique-Larrey) jusqu'en 1811, puis dans l'Hôtel de Noailles, rue de la Pompe (actuelle rue Carnot), finit avec l'Empire. En proie à de sérieuses difficultés financières, elle ferma ses portes en 1818.